



CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

L'ACTU MENSUELLE CSE du 29 août 2024



La présidence de cette séance ordinaire du CSE des Directions techniques est assurée par M. Olivier BANCEL.

Extraits de la déclaration liminaire

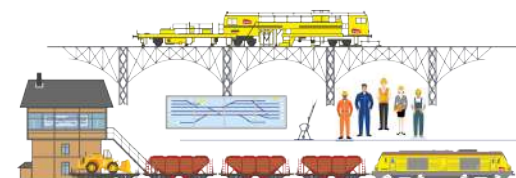
de l'UNSA par Jean-Pierre POITEVIN (représentant syndical)

« Les accidents mortels émeuvent chaque cheminot, et plus particulièrement les agents qui font profession d'assurer, avec les installations de signalisation, la sécurité ferroviaire. J'ai une pensée pour les deux voyageurs décédés (accident ferroviaire de Donchery survenu le 14 novembre 2022). Le Bureau d'enquête sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) a rendu un rapport au début de ce mois. Le BEA-TT conclut que les voyageurs se sont comportés prudemment, que les installations ont correctement fonctionné, mais que les indications fournies n'ont pas été comprises. Il faudra beaucoup d'intelligence et de persévérance aux équipes de SNCF Réseau pour parvenir à la définition d'installations excluant ce problème. C'est un sujet à la limite entre la définition technique et la cognition humaine. Il a été inscrit à la prochaine réunion du CSE DT. Les attentes des agents des Directions techniques et des

élus qui les représentent sont importantes sur la réponse qui sera apportée au BEA-TT, et sur les éléments qui seront débattus lors du prochain CSE.

Plus proche de nous, il me faut aussi évoquer la situation d'EUROSTADE pendant les Jeux olympiques. Alors que les effectifs étaient réduits, les mesures destinées à assurer la sécurité du site semblent avoir mis les agents, particulièrement les agents en situation de handicap ou de mobilité réduite, en danger. Le Secrétaire du CSE reviendra sur ce sujet au cours des débats, mais n'oublions jamais que la sécurité n'est pas assurée « hors sol ». Les mesures prises doivent être compatibles avec la « production quotidienne ».

Ce qui m'amène au troisième point. Nous débattons de locaux « tertiaires », pour Toulouse, Nantes, ou Marseille. La mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être incluse



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

aux projets tertiaires. Avec une évaluation des risques nouveaux (accès aux bâtiments, circulations, particularité du site, etc.), et s'il y a lieu, retrait des risques que pouvait présenter, spécifiquement, l'ancien bâtiment.

L'ordre du jour est chargé et vous aborderez, en réponse aux questions des élus, la situation des agents vis-à-vis des Jeux olympiques. Mais force est de constater qu'avec les moyens engagés par l'entreprise, et avec l'engagement des agents, le contrat est rempli. Il faut féliciter particulièrement les équipes qui ont procédé aux remises en état des installations incendiées le 26 juillet... Et ne pas oublier ceux qui sont

intervenues sur les incidents au cours des deux semaines (événements climatiques dans le Sud-Est notamment).

Cela montre que la SNCF et les cheminots assurent le service public attendu par les Français. Nous espérons que vous pourrez nous éclairer, et nous rassurer aussi, sur les missions des Directions techniques, au service d'un réseau ferroviaire intégré.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre attention. »

Le représentant syndical UNSA-Ferroviaire



Le Président du CSE a répondu que les médias ont salué le rôle des transports dans la réussite des JOP de Paris 2024. L'enseignement est qu'il y a eu un énorme engagement, du professionnalisme et de la confiance. Il conviendra de capitaliser sur ces réussites dans l'entreprise.



Consultation

(schéma directeur tertiaire) toulousain

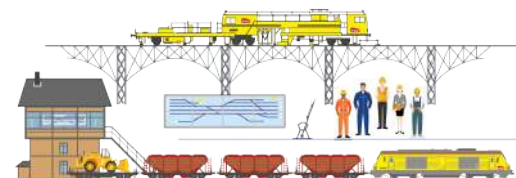
Mesdames Karine MAGALHAES et Stéphanie SOLER ainsi que Messieurs Sylvain FONTAINE et Rodolphe GRAC étaient présents, mais n'ont pas procédé à une présentation du dossier qui avait fait l'objet d'une information antérieure, au regret des élus qui ont demandé une présentation des évolutions.

Éric DENERF, référent de la CSSCT, a fait un retour sur la séance de la CSSCT du 11 juillet 2024.

Les élus ont souhaité savoir si la direction mettait en place un suivi des demandes et suggestions des représentants du personnel et des agents sur le terrain.

Les élus sont satisfaits qu'une étude « nuisances sonores » ait été conduite. Ils soulignent que les postes de travail situés à proximité de la tisanerie seront exposés à un bruit de

plus de 50 dB. Ils demandent que les mesures d'atténuation proposées par l'expert soient mises en œuvre avant l'emménagement et que le cloisonnement de la tisanerie soit prévu en tant que mesure de couverture du risque bruit en cas de gêne d'agents. La direction ne semblait pas avoir pris connaissance de ce rapport et n'a pas pu répondre



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org

à ces questions en séance. Elle avance que la cafétéria a été déplacée et cloisonnée sur trois côtés et qu'il n'y aurait pas de dépassement des 50 dB, ce qui tend à montrer que le dossier mis à disposition des élus pour la consultation n'est pas à jour.

La direction a annoncé que la mise à jour du document unique faisait bien l'objet d'une pré-analyse, qui, par oubli, n'a pas été partagée avec les élus. Les élus soulignent qu'il devrait être à jour avant l'emménagement, principalement le volet de la sécurité incendie.

Les élus soulignent que le dossier ne contient pas d'information sur la ventilation. La direction annonce qu'elle n'est pas responsable de la conformité du bâtiment et qu'un contrôle externe sera fait, pour ce bâtiment neuf, par un expert qui délivrera un certificat de conformité. Les élus seront informés en cas de non-conformité.

Le président avance qu'il n'y a pas d'écarts entre le dossier de consultation et celui présenté pour information. Il y a des évolutions mineures au fil de l'avancement du projet et les informations nécessaires ont été apportées. Des compléments peuvent être diffusés au fil de l'avancement du projet. L'entreprise se mettra en conformité avec toutes les obligations légales, notamment le document unique. Le projet de la « bande infra » a été lancé.

Le volet de la DGNUM sera mis à l'ordre du jour d'un prochain CSE.

Les élus demandent que les évolutions soient tracées afin que les travaux se déroulent d'après la version validée du dossier. Cela pourra également contribuer à éviter des malfaçons.

Préalablement à la consultation, l'UNSA émet un avis défavorable sur ce dossier.

Si elle reconnaît les efforts réalisés pour la mise à disposition d'un dossier répondant à ses demandes et l'amélioration des conditions de travail des agents du PRI, elle déplore cependant la densité de l'implantation des postes de travail, la non-prise en compte de la nuisance acoustique, la situation provisoire de la « bande infra »...

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'employeur doit assurer la qualité des postes de travail et force est de constater que les ratios de bureaux par agents (flex-office) et de mètres carrés par bureau restent faibles ou incompréhensibles. Outre l'aspect en partie provisoire de la solution pour Toulouse (en attente de la « bande infra »), les choix d'aménagement excluant un cloisonnement, notamment des espaces communs, conduisent à une solution ne traitant pas le bruit, et au final, à des locaux bruyants où il sera difficile de travailler.

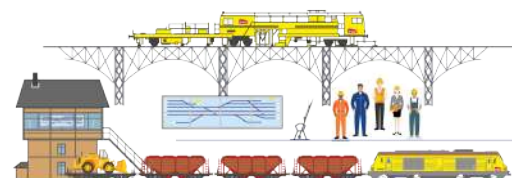


Information sur le schéma directeur nantais

Karine MAGALHAES (DGII), Dominique GEHL, Éric SALAHUN (Directeur de l'agence projets) et Maxime COUVRET (SNCF Immobilier) ont présenté le dossier d'information du schéma directeur tertiaire nantais.

La perspective d'évolution des effectifs de l'agence projets et du PRI est liée à la projection d'investissements ferroviaires importants dans la région BPL (Nantes-Angers-Sablé, ligne nouvelle BPL [Bretagne-Pays de la Loire], modernisation de la signalisation de la LGV Atlantique, etc.).

Il a été fait le choix de ne pas avoir de très grandes salles de réunion, mais deux de taille moyenne qui correspondent plus au besoin. Il existe une très grande salle de réunion à l'Infrapôle dans le même bâtiment qui est mutualisable en cas de besoin exceptionnel.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Pour prendre les appels téléphoniques, il existe des bulles dans les étages qui ne sont pas signalées comme des box dans le dossier. Les traceurs sont situés aux 3^e, 4^e et 5^e étages. Ils sont de moins en moins utilisés, car le service reprographie est sollicité. Des surfaces de parking sont prévues pour augmenter la capacité d'accueil des vélos et des trottinettes. Le vestiaire est mixte, mais c'est uniquement un lieu de dépôt. Il existe des pièces fermées pour se déshabiller. Il y a eu une visite des nouveaux locaux organisée avec les RPX. Les documents du dossier leur sont diffusés.



Pour l'UNSA, comme constaté dans le dossier de Toulouse, si Nantes et Marseille ne semblent pas souffrir de ce défaut, les principes retenus, avec un espace trop petit et saturé de postes de travail, la disponibilité des salles de réunion (une seule identifiée à Nantes) et des moyens communs (imprimantes, traceurs, etc.), semblent loin d'être acquis. Alors que débutent ce matin les épreuves paralympiques, on note que les postes de travail adaptés aux travailleurs handicapés sont eux aussi minimalistes. Aucune réservation n'est prévue alors qu'un minimum de 6 % devrait l'être. Cette situation paraît particulièrement dommageable à Nantes, où une augmentation des effectifs est prévue. Notre délégation vous interrogera sur les aspects restant à éclaircir.



Information sur le projet de déménagement de l'agence LNPCA/HPMV

Madame Karine MAGALHAES (DGII), et Monsieur Jacques PAULET (Directeur d'agence) ont présenté le dossier d'information du projet de déménagement de l'agence LNPCA (ligne nouvelle PACA)/HPMV (Haute performance Marseille Vintimille) de Marseille (regroupement sur un même site dans l'immeuble Astrolabe situé au 79 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille).



L'effectif actuel de la DGP est de 21 agents. S'y ajoute une cinquantaine de personnels externes à SNCF Réseau. Les agents sont plutôt en télétravail le lundi et le vendredi. L'organisation du projet privilégie le présentiel du mardi au jeudi.

En pratique, l'effectif n'est jamais complet à 100 %.

Pour conserver l'effet plateau projet, le taux de flex appliqué demeure modéré.

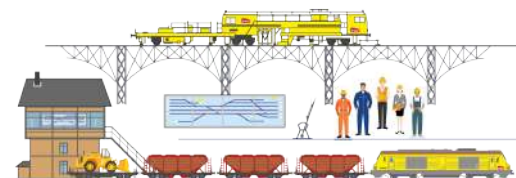
La location des nouveaux locaux sera payée par l'enveloppe projet pendant toute la durée de mise en oeuvre.

Le bâtiment est proche de la gare Saint-Charles : 5 minutes en métro et 15 minutes à pied.

Les stations de métro Saint-Charles et Joliette sont accessibles aux PMR.

Le parking est public et il est possible d'y louer les places nécessaires. L'agence LNPCA/HPMV dispose d'un véhicule en propre et utilise les véhicules de service de l'agence projets.

Il n'est pas prévu que les véhicules personnels des agents y stationnent. Les possibles exceptions sont laissées à discrétion des managers.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Il y a un accueil dans le hall de l'immeuble. Une réflexion est en cours pour une permanence d'accueil des visiteurs au 6^e étage.

Il y a deux salles de réunion d'une douzaine de places au 6^e étage. Il est aussi possible de disposer d'une salle d'une trentaine de places mutualisée au niveau de l'immeuble, gérée par la conciergerie. Leur taux d'occupation actuel est à priori de 20 %.

L'équipe est plutôt orientée maîtrise d'ouvrage et peu maîtrise d'œuvre. Elle n'utilise qu'un seul traceur. Les locaux n'étant pas utilisés en totalité dans un premier temps, le traceur pourra être éloigné des espaces de travail. La nuisance potentielle sera évaluée in-situ.

Le plateau projet n'est, de fait, pas une base travaux : celle-ci est située à Cannes-Marchan-

dises. Des bases travaux seront installées sur les chantiers futurs. Le besoin en vestiaires à la Joliette est donc très limité. Il reste néanmoins possible d'aménager une seconde douche en cas de besoin, en plus de celle existante.

La question des installations informatiques et de réseau est en cours de discussion avec l'ASTI. Les standards SNCF seront appliqués. La mise à jour du document unique est prévue. Des éléments du DU de la MGEN (locataire actuelle des lieux) seront repris. C'est le document unique de la DGGP (Direction générale des grands projets) qui sera amendé et les spécificités des nouveaux locaux y seront décrites. La Cosoc de la DZI Sud Est, qui est en appui, était présente lors de la visite des locaux.



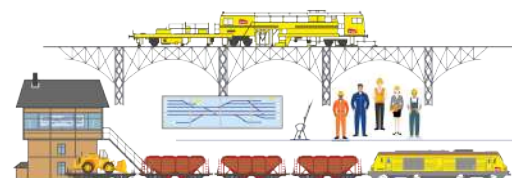
Point information

Restauration Saint-Denis



Le secrétaire du CSE a fait état d'inexactitudes figurant dans la communication de la direction, notamment les éléments concernant la contribution supplémentaire restauration. Cette communication émanait de la DRH Groupe et ces remarques lui seront remontées. La DRH n'étant pas en mesure de répondre à toutes les questions soumises au pôle Relations sociales, les élus prépareront une liste de questions détaillées qui seront transmises à la DRH Groupe par la direction.

Le secrétaire rappelle que, comme l'UNSA l'avait signalé en début d'année, les attentes des agents sont fortes. Nous espérons que ce sera l'occasion de proposer un repas de qualité à prix raisonnable... mais aussi d'offrir la possibilité à tous les agents de se restaurer sur tous les sites, évitant ainsi les effets de ségrégation et, également, de saturation.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Situation trimestrielle

des effectifs SNCF

Les effectifs sont en légère augmentation au second trimestre. Les recrutements 2024 sont supérieurs à ceux de 2023.

Le président informe le CSE qu'il y a une réflexion en cours pour réinternaliser la partie développement de Mistral confiée à ATOS, qui arrive en fin de contrat en 2025. Toutefois, il n'est pas question de se passer de nos partenaires qui demeurent essentiels et continueront de concourir pour les lots de déploiement et de maintien en conditions opérationnelles.



La délégation UNSA-Ferroviaire se félicite de l'augmentation des effectifs, accompagnée d'une diminution des contrats pour augmentation temporaire d'activité. Cela confirme l'effort fait par l'entreprise pour couvrir la charge de travail avec les personnels nécessaires.

Malgré cette vision positive, nous ne pouvons que remarquer qu'il est de plus en plus délicat d'associer les effectifs et les missions. Parce que les états des effectifs (état 4293 et état 4815) ne sont plus remis aux élus... mais aussi parce que la vision n'est pas claire.

L'UNSA croit en l'avenir du Chemin de fer, système de transport performant et écologique, et pense que l'histoire donnera tort à ceux qui veulent porter atteinte à l'intégrité du réseau. Et malgré les injonctions contradictoires, nous espérons que le « stop and go » ne deviendra pas un mode de management de projet, ce qui serait destructeur pour ces projets, mais aussi pour les personnels (notamment pour la gestion des compétences).



SEPTEMBRE & OCTOBRE

FÉDÉRATION UNSA-Ferroviaire
L'UNSA, bien plus qu'un syndicat !

Offre de bienvenue !

- pour le nouvel adhérent
20€ en bons cadeaux !
- pour le parrain / la marraine
10€ en bons cadeaux par adhésion !



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org